

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF216

présenté par  
M. Eckert, rapporteur général

-----

### ARTICLE 26

**A l'alinéa 5, après les mots : « collectivités territoriales, », insérer les mots : « et, au cours de l'avant-dernière année, au titres».**

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.